

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE 26 septembre (26/09/2019)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 20 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS:

M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maité GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoint**,

Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert GOZZO, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, M. Fernand RODRIGUEZ, Mme Sabine AUGE, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Maryse BAULU (représentée par Monsieur Maurice ANDRAL), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Eliette DELMAS), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maité GARRIGUES), Mme Sandrine PIAROU (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), M. Gilles BENECH, (représenté par Monsieur Pierre GUILLAMAT), Mme Valérie CLARMONT (représentée par Madame Marie CASTRO), **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT ABSENTS :

M. Aïzen ABOUA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie-Claude DULAC, **Conseillers Municipaux**.

Madame VALETTE est nommée secrétaire de séance.

**PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS – VENTES -
LOCATIONS**

24 – 26 septembre 2019

***24. Règlement intérieur de la Maison de l'Emploi et de la Solidarité
(MES) – 27 rue de la Solidarité***

Rapporteur : M. Le MAIRE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la Maison de l'Emploi et de la Solidarité a pour vocation d'héberger des associations à vocation sociale et/ou en lien avec l'emploi,

Considérant l'emménagement du Centre Communal d'Action Sociale dans les locaux de la Maison de l'Emploi et de la Solidarité, bâtiment communal, le 1^{er} juillet 2019,

Considérant qu'il convient de fixer, à cet effet, de nouvelles règles d'utilisation et de fonctionnement de la Maison de l'Emploi et de la Solidarité,

Vu le règlement intérieur ci-annexé,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ANNULE ET REMPLACE la délibération n°20 du 26 septembre 2013,

ADOpte le règlement intérieur de la Maison de l'Emploi et de la Solidarité annexé à la présente délibération,

DÉCIDE de communiquer ce règlement aux occupants de la Maison de l'Emploi et de la Solidarité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou un de ses représentants, agissant par délégation, à revêtir de sa signature le règlement intérieur de la Maison de l'Emploi et de la Solidarité.

Pour copie conforme

Moissac le 30 septembre 2019

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :